

HEITLANTIDE

Parcours d'art aquatique au bord du canal du Rhône au Rhin



Voies d'Eaux



3^{ème} édition : du 4 juin au 30 septembre 2022
Écluses 29-30 Heidwiller 68720





HEITLANTIDE

Parcours d'art aquatique

Déclaration d'intention:

Idéalement situé le long du canal du Rhône au Rhin et de la Largue, Heitlantide est un petit village au Sud de l'Alsace.

Inondé en 2017, le village s'est reconstruit avec un engagement fort sur la politique de l'eau.

**A ce jour, tout est à inventer,
Quelle planète allons nous léguer à nos descendants?**

L'eau est un bien commun inaliénable.

L'Appel à candidatures

Pour illustrer notre propos, nous proposons à des artistes du Street-art de participer à notre projet en mettant en valeur une voie d'eau, naturelle (fleuve, ruisseau....) ou artificielle (canal, aqueduc, conduite...) voire imaginaire.

Graffitis, pochoirs, fresque, tape art seront à l'honneur le long du canal entre les écluses 29 et 30 et seront déclinés avec un réel souci écologique et environnemental, tant par la mise en œuvre que l'expression.

Dates :

3^{ème} édition : du 4 juin au 30 septembre 2022

La Direction Artistique :

Isabelle FREMIOT, plasticienne et Marc STEINER, photographe.

Le Commissariat d'exposition :

Le jury, sous la présidence d'Isabelle Fremiot, assurera la sélection des 6 (six) artistes avec la collaboration d'Orlinda LAVERGNE, galériste.

Une médiation artistique est envisagée.

Les partenaires envisagés :

Commune de Heidwiller, l'AMIH (association multiculturelle et inter-génération de Heidwiller), agence de l'eau Rhin Meuse, VNF, Epage SMARL-Largue, Véolia, la CEA, la Région Grand Est, la Com-Com SUNDGAU, l'Education Nationale, Coved, Eaux Minérales de Velleminfroy, Crédit Mutuel

Les animations périphériques:

Projets pédagogiques avec les collèges du Sundgau (dans des conteneurs)

Concerts

Restaurations

Appel à Artistes Pour le parcours HEITLANTIDE À HEIDWILLER

Candidature :

L'artiste devra envoyer sa candidature auprès des Directeurs Artistiques par courriel : rivesdarts@gmail.com

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 31 janvier 2022 minuit.

Le dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

Un CV, le projet artistique proposé (avec au minimum la note d'intention, un visuel prévisionnel et une petite note technique.)

Le calendrier d'installation sera défini par les organisateurs.

La peinture utilisée devra respecter l'environnement et être écologique (à justifier).

La copie du Kbis ou l'inscription à la Maison des Artistes.

Sélection :

Les artistes seront informés le 15 février 2022 de la décision du Jury de Sélection par courriel.

Présence des artistes au moment du vernissage le 4 juin 2022 et un jour à convenir durant le week-end.

Indemnisation:

Les artistes sélectionnés se verront allouer une indemnité de 700 euros (sur facture et matériel compris) pour 8m2 de surface d'expression, sur le chemin de halage en accord avec la VNF,